



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

Extrait du
registre des délibérations du conseil municipal
Session ordinaire du 14 janvier 2022

L'an 2022 le quatorze Janvier à 18:00 , les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle des Fêtes, sur convocation qui leur a été adressée le 7 janvier 2021, par le Maire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre VASSALLO, Maire de Tende.

Étaient Présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Marilene DALMASSO - Myriam PASTORELLI - Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean-Charles QUERCIA - Marguerite CARBONI - Cyrille LEJA - Caroline FRANCA - Palmyre FIORANI - Frédéric TRUC - Elise FERRARI - Patricia ALUNNO - FRANCOISE VADA

Pouvoirs :

Maryse CASTELLANI à Marguerite CARBONI - Florent REYNAUD à Sébastien VASSALLO

Absents excusés :

Daniel VAISSIERE

Madame Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_17

Objet :ADMINISTRATION GENERALE- MODIFICATION DES TARIFS DE LA RÉGIE DU SKI ALPIN

Monsieur le Maire expose à ses collègues que la régie de ski alpin dispose des tarifs suivants :

- Vacances de Février : ½ journée 16 € par personne
- Tarif à la journée (hors WE et haute saison) : 25 €
- Tarif à la journée (WE et haute saison) : 26 €
- Support forfait : 2 €
- Assurances : 2,5 €

Compte tenu de la modification des tarifs de la station de Limone, il est proposé les nouveaux tarifs suivants :

- Vacances de Février : ½ journée 16 € par personne
- Tarif à la journée (hors WE et haute saison) : 27 €

- Tarif à la journée (WE et haute saison) : 28 €
- Support forfait : 2 €
- Assurances : 2,5 €

Le Conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter les nouveaux tarifs suivants :
- Vacances de Février : ½ journée 16 € par personne
- Tarif à la journée (hors WE et haute saison) : 27 €
- Tarif à la journée (WE et haute saison) : 28 €
- Support forfait : 2 €
- Assurances : 2,5 €

Adoptée à l'unanimité

*Ainsi fait et délibéré, à Tende, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.*

Date de l'affichage, par extrait à la porte de la Mairie :